



→ **Merci de remplir ce bulletin en MAJUSCULES** ← Les champs soulignés sont obligatoires

**Centre Occitan des Sports  
Subaquatiques**

Piscine Municipale - 17, rue du Soleil d'or 31130  
Balma - Tél : 07 69 30 39 26 (Répondeur)

Association loi 1901 affiliée à la F.F.E.S.S.M.  
(08-31-0159) et à la FFH (14-31-2487)  
[www.coss-balma.com](http://www.coss-balma.com)

Séances le jeudi de 19h à 20h30  
(hors congés scolaires)

**PHOTO**  
(Récente et  
reconnaisable)

**- Demande d'adhésion ENFANT / JEUNE saison 2018-2019** (V3 du 25/09/2018)

N° licence :   H  F ( Cadre réservé - date de saisie en ligne ) :   
**Nom** :  **Prénom** :  **Né(e) le** :   
**Adresse** :   
**Code postal** :  **Ville** :   
**Tél. privé** :  **Portable** :   
**E-mail** :

Votre adresse mél sera inscrite sur la liste de diffusion gratuite « [coss-balma@yahoogroupes.fr](mailto:coss-balma@yahoogroupes.fr) »  Non je m'y oppose

**Niveau actuel plongeur**  Débutant  Bronze  Argent  Or  autre :   
Qualifications :  Gilet  Bateau 1  Bateau 2  autre :   
Autre diplôme fédéral :

**Par quelle formation êtes-vous intéressé ?**  Bronze  Argent  Or  Gilet  Bateau 1  Bateau 2  Niveau 1  "Rien"

**Personne à prévenir en cas d'accident (Nom/Prénom)** :

Adresse :  Code postal :  Ville :   
**Tél. privé** :  **Portable** :  **Tél. Travail** :

Etes-vous allergique à l'aspirine ? :  Oui  Non   
Autres précautions médicales ? :

Pièces à joindre **impérativement** lors de l'inscription. **Les dossiers ne sont pris que complets** :

- Certificat médical (de préférence par un médecin fédéral, conserver une copie). Date du CM :
- Photocopie du brevet de plongée (le cas échéant).
- Photocopie licence FFESSM si licencié dans un autre club.
- Une photo d'identité récente agrafée en haut de ce bulletin.
- Ce bulletin d'inscription entièrement complété.

**Mineurs** : Autorisation parentale (voir document joint)

**Attention** : Pour les mineurs, un adulte (voir ANNEXE) accompagnera le mineur à toutes les séances en piscine, les sorties ou autres activités du COSS.

**Adhésion annuelle au COSS (Obligatoire)** valable jusqu'au 30 septembre 2018 :  17 €

\* La licence fédérale (F.F.E.S.S.M.) est obligatoire. Fourniture de la **Licence "enfant" FFESSM 8/11 ans** \* :  27 €  
Fourniture de la **Licence "jeune" FFESSM 12/13 ans** \* :  41 €

Licence handisport FFH en plus de la licence FFESSM (valable à partir du 01.10.2018) :  0 €

Accès aux activités en piscine et/ou formation \* :  67 €

**Assurance facultative complémentaire (obligatoire pour les sorties club à l'étranger) :**

Aucune  Loisir 1 : 20 €  Loisir 2 : 25 €  Loisir 3 : 42 €  Piscine : 11 €

Montant total :  Mode de paiement :  chèque à l'ordre du COSS  chèques vacances  coupons sport  virement

Fait le :  Signature :

À :

"Je certifie avoir pris connaissance des règlements en vigueur en matière de pêche sous-marine, des statuts et règlements de la FFESSM et je m'engage à les respecter".

\*\* Le montant de l'inscription n'inclut pas les frais inhérents au passage de niveaux. Pour les niveaux 2, 3 et GP, la préparation à un niveau de plongeur est assujettie à l'acceptation par le bureau et l'équipe d'encadrement du COSS (voir au dos). La motivation du refus sera expliquée au candidat débouté.

Les informations contenues dans cette fiche sont susceptibles d'être utilisées par le club pour la réalisation d'un annuaire, d'un trombinoscope et d'une base de données informatique. L'annuaire pourra être diffusé aux membres pour un usage privé. En aucun cas, les informations ne seront concédées pour une utilisation en dehors du club. Néanmoins, conformément à la loi sur l'informatique et les libertés, vous pouvez vous y opposer en le signalant par écrit auprès du Président du COSS. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification conformément aux directives de la C.N.I.L.

Vous autorisez l'utilisation de votre image pour la promotion de l'Association et pour la publication des photos sur le site internet [www.coss-balma.com](http://www.coss-balma.com)

**Vous ne serez inscrit au club qu'après validation par le bureau du COSS, conformément à ses statuts.**

Récupéré par :  Validation bureau par :

## Formations enfants au COSS

Les formations proposées au COSS sont faites par des encadrants bénévoles et ne comportent aucune obligation de résultat.

Le nombre de places de la section enfants est limité par la réglementation.

Les demandes d'adhésion sont classées par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Les balmanais sont prioritaires jusqu'au 21 septembre 2018.

Les non balmanais sont enregistrés en liste d'attente jusqu'à cette date.

La demande d'adhésion est assujettie à l'acceptation par le bureau et l'équipe d'encadrement du COSS.

La motivation du refus sera expliquée au candidat refusé.

### Extrait de la liste des médecins fédéraux (septembre 2017) - Liste non Exhaustive

( la liste complète est à votre disposition sur le site internet du Comité régional Occitanie de la FFESSM )

<https://www.ffessmpm.fr/decouvrir/trouver-un-medecin>

Dr <b>ALBAGNAC Pierre</b>	2 Chemin des Vignes	31850 Montrabé	<b>05 61 84 75 75</b>
Dr <b>BOURGEOIS Odile</b>	6 rue de Soye	31650 Saint Orens	<b>05 62 24 33 88</b>
Dr <b>CALVET Henri ORL</b>	14 avenue de Toulouse	31600 Muret	<b>05 34 46 37 10</b> <b>05 34 46 54 54</b>
Dr <b>DURRIEU J.Philippe ORL</b>	Clinique Ambroise Paré- 387 route de Saint Simon	31082 Toulouse Cedex 1	<b>05 61 50 16 67</b>
Dr <b>FENEYROU Jacques</b>	4 boulevard Vincent Auriol	31170 Tournefeuille	<b>05 61 07 06 06</b>
Dr <b>LACOMME Jean Yves ORL</b>	Clinique Saint Jean du Languedoc - 20 route de Revel - Batiment D 5ème étage	31400 Toulouse	<b>09 75 82 58 68</b>
Dr <b>GUILLE Jacques</b>	Batiment Caducée - Rue Pierre et Marie Curie	31670 Labège Innopole	<b>05 62 24 34 44</b>
Dr <b>PHAM VAN Jean Pierre</b>	130 boulevard de Suisse	31200 Toulouse	<b>05 61 47 30 50</b>
Dr <b>ZENNARO Olivier ORL</b>	Clinique du Parc, 105 rue Achille Viadieu	31400 Toulouse	<b>05 61 36 68 88</b>

#### Gardez un double du certificat médical.

En prenant rendez-vous chez le médecin, précisez que c'est pour la plongée.

#### Information sur les assurances :

Le Cabinet Lafont (AXA Assurances) est assureur officiel de la FFESSM depuis 1973.  
Le détail des garanties proposées aux plongeurs est disponible au club ou bien sur internet :

<http://www.assurdiving.com/>

[http://www.cabinet-lafont.com/accueil/news\\_fiche.asp?reportages\\_numero=50](http://www.cabinet-lafont.com/accueil/news_fiche.asp?reportages_numero=50)

Il existe aussi les garanties TOP mais attention au plafonnement des garanties :

[http://www.cabinet-lafont.com/accueil/Garantie\\_Top\\_Ffessm.pdf](http://www.cabinet-lafont.com/accueil/Garantie_Top_Ffessm.pdf)

#### Paielements par virement :

Pour tout virement au COSS, il faut saisir un libellé complet avec **nom, prénom, date de l'événement et nom de la sortie** puis imprimer le virement et le joindre au bulletin d'inscription.

**Banque Courtois IBAN : FR76 1026 8025 0214 5234 0020 016 Code BIC : COURFR2T**